
LA REGULATION PREVENTIVE EST LA MEILLEURE PROTECTION CONTRE LES LOUPS

Un bilan 2022 cruel pour notre élevage et décourageant pour l'économie alpestre

A l'heure où les troupeaux sont redescendus prendre leurs quartiers d'hiver, le bilan vaudois des attaques de loups sur le bétail en 2022 est plus qu'alarmant, avec quelque 80 animaux attaqués (35 bovins, 32 moutons et 13 chèvres), tués pour la plupart ou gravement blessés pour une dizaine d'autres, sans compter ceux pour lesquels aucun constat officiel n'est venu attester de la cause suspecte de la mortalité. Cette escalade exponentielle des dégâts dus aux loups dans le canton (3 bêtes officiellement prédatées par le loup en 2020 ; 21 bovins, 36 moutons, 7 chèvres en 2021), depuis l'apparition de la première meute dans le Jura vaudois en 2020, est très bien corrélée avec l'augmentation du nombre de loups et de meutes dans le canton. Ces attaques frappent aussi massivement les éleveurs dans les Préalpes, les Alpes et sur le Plateau, ainsi que chez nos voisins français d'Outre-Jura, massacrant autant les bovins que le petit bétail.

Des exigences de protection des troupeaux bovins inadaptées face aux attaques du loup

Il ne s'agit dès lors plus d'individus « déviants », mal éduqués, qui ne s'en prendraient qu'exceptionnellement au bétail de rente mais bien de la recherche active d'une ressource alimentaire bien trop facile pour ne pas être systématiquement mise à contribution lorsqu'elle est disponible dans le territoire, en particulier au moment du nourrissage des louveteaux sevrés et de l'estivage du jeune bétail bovin. L'utilité relative et la disproportion des mesures proposées de protection des troupeaux de bétail bovin, en termes de charge de travail et de coûts additionnels, démontrent que la solution au problème des attaques sur le bétail ne peut pas passer par une inflation d'exigences sécuritaires à l'endroit des bergers et des amodiataires, fort démunis dans le terrain face à des attaques qui constituent une menace permanente, insoutenable moralement. Ces exigences de protection préalable permettent tout au plus de se donner bonne conscience, à bonne distance du problème.

La nécessité d'une régulation préventive à ancrer dans la légalité et l'efficacité

Ce n'est au contraire que par une régulation préventive, légalement admise, que la courbe des dégâts pourra s'infléchir en redonnant quelque peu de sérénité dans nos alpages à celles et ceux qui y vivent, les exploitent (au sens noble du terme) et y gardent leur bétail. Le Parlement fédéral est désormais mis en demeure d'adopter un régime de régulation efficace de ces grands prédateurs, qui fasse pièce à leur statut de protection ayant permis leur expansion dans le territoire européen au point que la menace d'extinction de l'espèce y a largement disparu. Le Conseil des Etats a décidé de la voie à suivre, que nous soutenons résolument, avec même l'assentiment du Conseil fédéral. Nous ne pouvons dès lors que compter sur le pragmatisme des élus au Conseil national pour en faire de même, en suivant l'avis majoritaire de sa Commission CEATE, afin de permettre aux populations de montagne et aux éleveurs de sortir progressivement de cette crise que traverse l'économie alpestre depuis trop longtemps.